
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 5 octobre 2022 à 9 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Dominique Ollivier, Présidente du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Alain Dufort, Directeur général par intérim
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
Mme Despina Sourias, Conseillère associée
M. Alex Norris, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE22 1576

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 5 octobre 2022, en y retirant les points 12.001 à 12.007 et en y ajoutant les points 50.002 à 50.005.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE22 1577

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, soit du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2025, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, avec Groupe Qualinet inc., plus bas soumissionnaire conforme, lequel s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services de nettoyage après-sinistre, pour une somme maximale de 185 092,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19461;
- 2- d'autoriser une dépense de 18 509,25 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1227157015

CE22 1578

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'exercer la deuxième option de prolongation de 12 mois, à compter du 1^{er} janvier 2023 et d'autoriser une dépense additionnelle totale de 109 761 \$, taxes incluses, pour le service d'entretien des génératrices d'urgence, dans le cadre des contrats accordés à Les Entreprises électriques L.M. inc. (CE18 1570), majorant ainsi le montant total des contrats de 449 097,86 \$ à 558 858,86 \$ taxes incluses, tel qu'indiqué dans le tableau ci-après :

Firme	Lot	Montant prolongation (taxes incluses)	Montant contrat majoré (taxes incluses)
Les Entreprises électriques L.M. inc.	1	47 186,22 \$	258 016,26 \$
Les Entreprises électriques L.M. inc.	2	62 574,78 \$	300 842,60 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1227157009

CE22 1579

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à 911 Pro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de feux d'urgence et de composantes connexes sur des véhicules utilitaires de marque et de modèle Ford Police Interceptor Hybrid 2022, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 299 326,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19418;
- 2- d'autoriser une dépense de 59 865,36 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1225382032

CE22 1580

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Ville à signer le projet d'avenant # 2 avec la ministre responsable de la Métropole et de la Région de Montréal afin de prolonger la convention pour soutenir des projets pilotes relatifs à l'utilisation de véhicules électriques autonomes jusqu'au 31 décembre 2025 (CE18 1608 et CE22 0508).

Adopté à l'unanimité.

20.004 1225890004

CE22 1581

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 45 000 \$ à l'Association des sociétés de développement commercial de Montréal (ASDCM) pour son projet visant l'accompagnement des commerçants dans la réduction des emballages de plastique à usage unique et la mise en place de systèmes de contenants consignés;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1224864001

CE22 1582

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet de convention de prêt de documents d'archives entre la Ville de Montréal et le Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal pour l'exposition « Notre montagne. Mémoires du mont Royal », qui se tiendra à compter du mois d'octobre 2022 jusqu'en février 2024, qui explorera l'histoire du mont Royal depuis l'occupation autochtone jusqu'à nos jours et qui comprendra une section sur Frederick Law Olmsted, concepteur du parc.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1227471001

CE22 1583

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter un don de livres de M. Bertrand Dumont à la Bibliothèque du Jardin botanique de Montréal;
- 2- d'autoriser l'émission par le trésorier d'un reçu officiel aux fins d'impôts sur le revenu à M. Bertrand Dumont d'une valeur totale de 754,32 \$.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1226312005

CE22 1584

La conseillère Caroline Bourgeois déclare son intérêt et quitte la séance afin de s'abstenir de participer aux délibérations et de voter.

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'adopter la politique de financement du Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser conjointement la directrice du Service des ressources humaines et le directeur du Service des finances de déterminer, au besoin, le niveau des marges pour écarts défavorables et la fréquence des évaluations actuarielles pour le Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1220314002

CE22 1585

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense estimée à 5 886,18 \$ relativement au déplacement de Mme Alia Hassan-Cournol, conseillère associée à la mairesse, à la réconciliation avec les peuples autochtones et aux affaires internationales, pour participer à la 10^e Conférence générale de Mayors for Peace, à Hiroshima (Japon) du 6 au 22 octobre 2022;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1220843005

CE22 1586

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter la réception d'un montant de 2 511,05 \$, taxes incluses, de l'organisme Les Voyagements - le théâtre de création en tournée afin de permettre la présentation de rencontres qui ont eu lieu en 2021-2022 autour de la création dans les cinq arrondissements montréalais concernés;
- 2- d'accorder un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel et d'autoriser la Direction du développement culturel du Service de la culture à affecter cette somme pour le paiement des dépenses afférentes à la présentation de ces rencontres, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1226369001

CE22 1587

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le règlement hors cour au montant de 6 010 801,08 \$, taxes incluses, en capital, intérêts et frais du recours intenté par Geysler contre la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) et de la demande en garantie de la SPJD liés au projet de réfection des infrastructures du Grand Prix du Canada de Formule 1 – circuit Gilles-Villeneuve dans le dossier judiciaire portant le numéro 500-17-17259-211, ainsi que le règlement hors cour de trois autres dossiers liés au même projet et portant les numéros 540-22-027834-190, 500-17-116753-214 et 540-17-014858-228;
- 2- d'approuver le document de transaction avec Geysler, CIMA et FABG;
- 3- d'autoriser la directrice générale de la Société du parc Jean-Drapeau à signer le document de transaction ainsi que tous les documents permettant de donner effet aux règlements hors cour;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1227862001

CE22 1588

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le règlement hors Cour au montant en capital, intérêts et frais de 200 000 \$ payable par la Ville en règlement complet et final de la réclamation judiciairisée par Ceveco inc. en lien avec le bris de l'entrée d'eau survenu en juillet 2017 dans la salle mécanique sous la fontaine de la Place Vauquelin – C.S.M. 500-17-102360-180.

- 2- d'autoriser la chef de division, litige contractuel, du Service des affaires juridiques de la Ville à compléter et signer la documentation nécessaire pour donner effet audit règlement, incluant une quittance mutuelle.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1228471003

CE22 1589

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver les modifications aux Conditions de travail des membres du personnel de cabinet de la Ville de Montréal, à compter du 5 octobre 2022.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1228242002

CE22 1590

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de M. Antoine Fugulin-Bouchard à titre de directeur Espaces de travail et services aux utilisateurs au Service des technologies de l'information, dans l'échelle salariale FM10 (123 095 \$ - 153 874 \$ - 184 652 \$), à compter du 5 octobre 2022, pour une durée indéterminée, selon l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre de la Ville de Montréal et de l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1227022005

CE22 1591

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de M. Louis-Henri Bourque à titre de directeur - Planification et mise en valeur du territoire au Service de l'urbanisme et de la mobilité, dans l'échelle salariale FM11 (134 260 \$ - 167 828 \$ - 201 395 \$), à compter du 5 octobre 2022 ou à une date rapprochée à convenir entre les parties, pour une durée indéterminée, selon l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre de la Ville de Montréal et de l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.003 1225904006

CE22 1592

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de M. Hugues Bessette à titre de directeur - Projets d'aménagements urbains au Service de l'urbanisme et de la mobilité, dans l'échelle salariale FM11 (134 260 \$ - 167 828 \$ - 201 395 \$), à compter du 5 octobre 2022 ou à une date rapprochée à convenir entre les parties, pour une durée indéterminée, selon l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre de la Ville de Montréal et de l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.004 1225904005

CE22 1593

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver la nomination de Mme Francine Laverdière à titre de trésorière et directrice du Service des finances dans l'échelle salariale FM13 (159 727 \$ - 199 662 \$ - 239 592 \$), à compter du 5 octobre 2022, pour une durée indéterminée, selon l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre de la Ville de Montréal et de l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal;

- 2- d'approuver que le trésorier et directeur du Service des finances actuel, M. Yves Courchesne, en plus d'assurer la transition avec la nouvelle trésorière et directrice du Service des finances, continue, jusqu'au 18 janvier 2023, à agir à titre d'assistant-trésorier, et ce, conformément à l'article 106 de la *Loi sur les cités et villes*.

Adopté à l'unanimité.

50.005 1229742001

CE22 1594

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt du rapport sur les décisions déléguées rendues, par un fonctionnaire de niveau A du Service de la stratégie immobilière (SSI), relatif aux contrats de location et d'aliénation d'immeubles conclus entre le 1^{er} août au 31 août 2022, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) et de l'article 26 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1229600005

Levée de la séance à 10 h 03

70.001

Les résolutions CE22 1576 à CE22 1594 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Dominique Ollivier
Présidente du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore
Greffier de la Ville